

Le Rappel Républicain

Deuxième Année. — N° 564

DE LYON

Jedi 29 Décembre 1904

Journal Démocratique Quotidien

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SONT PAS RENDUS

LES ABONNEMENTS PARTENT DES 1^{er} & 16 E CHAQUE MOIS

Les ANNONCES sont reçues A LYON, exclusivement aux bureaux de la Société de Publicité Artistique et Commerciale, 52, Rue de la République A PARIS, dans toutes les Agences de Publicité.

5 cent le N°

ADMINISTRATION et RÉDACTION : 4, Rue Stella Adresse télégraphique: RAPPEL RÉPUBLICAIN, LYON — Téléphone 45-39

5 cent le N°

ABONNEMENTS. — Lyon et départements littorales: 5 fr. 10; 12 fr. 20; 24 fr. 40; 48 fr. 80. — Autres départements: 6 fr. 10; 12 fr. 20; 24 fr. 40; 48 fr. 80. — Étranger (Union postale): 7 fr. 10; 14 fr. 20; 28 fr. 40; 56 fr. 80.

FAITS DU JOUR

Après la discussion du douzième provisoire nécessaire et l'examen du budget de l'agriculture, M. Combes a lu à la Chambre le décret de clôture de la session. La même formalité a été accomplie au Sénat par M. Vallé.

L'affaire Syveton continue à soulever de nombreux commentaires. Les journaux s'occupent surtout du voyage de MM. Dausset et Jules Lemaitre à Anvers.

La situation se complique au Maroc pour les Européens et pour les Français en particulier. Les notabilités de Fez exigent du sultan la rupture avec la France.

L'ukase impérial russe au sujet des réformes est bien accueilli en Russie.

De nombreuses personnalités membres de la Légion d'honneur adressent au grand chancelier une requête énergique, demandant que des mesures soient prises contre les légionnaires délateurs.

Rien de bien nouveau en Extrême-Orient. Le général Kourpatine adresse un rapport sur l'état sanitaire de l'armée russe.

LES DRAMES MYSTÉRIEUX

La Mort de Paul-Louis

La mort tragique et encore inexplicable de Gabriel Syveton a suscité de violentes polémiques. Les hypothèses les plus diverses ont été émises sur la nature et le caractère de la mort. On a fouillé, à cette occasion, dans les annales judiciaires; on a exhumé les vieux crimes, on a sorti des dossiers les causes célèbres et les drames mystérieux, surtout les drames dont les victimes touchaient à la politique.

Parmi ces causes, l'une des plus célèbres est sans contredit celle de la mort de Paul-Louis Courier, l'adversaire implacable de la Restauration.

Le 11 avril 1825, une dizaine de paysans, ayant à leur tête un garde champêtre, parcouraient les bois de Larçay, sur les bords de l'Indre. Tout à coup un jeune garçon, qui précédait la petite troupe, s'écria: « Le voilà, notre pauvre maître, il est mort, il est bien mort. »

Au milieu du sentier, un homme était étendu: « Ce pauvre monsieur, dit un assistant, il a reçu un coup dans le côté. Eh bien! voyez-vous, c'est un coup de fusil: la poudre a brûlé l'habit et le gilet. Il faut qu'on l'ait pris à l'avantage, car il est tombé à dents. Ah bien, c'en est une affaire; qu'est-ce qui peut avoir fait un coup comme ça? »

— Qui, parbleu, s'écria-t-on, à Paris, de toutes parts, quand la nouvelle fut connue; qui, sinon les Jésuites? ...

Accident ou suicide, on n'y pouvait penser: l'assassinat était certain. Mais l'homme assassiné n'était pas une victime vulgaire. C'était l'auteur des pamphlets qui avaient inquiété si fort le gouvernement de la Restauration, le porte-parole de l'esprit voltairien, le plus brillant ironiste que le clergé eût jamais rencontré, celui qui s'intitulait le signeur de la Chauvonnière, Paul-Louis Courier.

Les anticléricaux n'attendaient pas les résultats de l'enquête: un tel homme n'avait pu qu'être tué par ses implacables ennemis. N'avait-il pas, en quelque sorte, prédit sa mort? N'avait-il pas écrit dans son *Livret d'un Vigneron*: « Paul-Louis, les cogots te tueront? Les cogots l'avaient tué. »

Ce fut le premier mot de Paris quand y parvint la triste nouvelle; ce fut, comme on disait alors, l'opinion de la Bourse: « Ils l'ont fait assassiner. » Mme Courier, fille de l'helléniste Clavier, reçut les témoignages d'une sympathie et entendit des amis de son mari lui dire: « Nous le vengerons. » Dès qu'elle sut le malheur qui la frappait, avec ses deux enfants, elle partit pour Tours; elle arriva le 19 avril à la Chauvonnière; sa mère l'accompagna. Le juge d'instruction l'entendit aussitôt. Elle parla des Jésuites, des sentiments que son mari avait, plus d'une fois, exprimés à leur égard.

L'instruction cependant ne marcha point dans cette direction. Elle chercha dans la domesticité de la maison. Elle porta ses soupçons sur un nommé F-4-mont: on avait trouvé dans sa chambre un tuya de plomb; il en manquait un morceau, il représentait le poids des trois chevrotines qui avaient frappé l'écrivain; on trouva aussi des fragments d'un journal, dont l'autre partie avait servi de bourses pour le coup de feu qui avait été tiré. On l'arrêta; mais on soupçonnait deux autres domestiques, ses complices: les Dubois, Mme Courrier, elle-même, désigna Frémont à la vindicte des lois. « Elle m'accuse, dit-il, elle a ses raisons: je le surveillais. »

Ainsi fut révélé que cette union ne brillait point par l'harmonie qu'on lui supposait à distance. Paul-Louis est un lettré exquis, mais un mari bourru. Il épouse sa femme *Minette*, et fait quel-

ques frats; mais il entend conserver son indépendance et son ton rogue.

Il joue au paysan dans la propriété qu'elle lui a fait acheter; il vit dans la pleine nature et oppose aux vices des cours les vertus des campagnes. Le chantre du peuple n'est cependant pour ce peuple qu'un « monsieur », un être envieux, détesté et craint. Et comme il s'occupe lui-même, pour donner raison à sa littérature, de sa vigne et de ses foins, qu'il réprime le vol et le maraudage, il est réputé intraitable et dur, et, jusqu'à sa femme, tout le monde s'éloigne de lui.

L'instruction suivit son cours; les Dubois furent renvoyés faute de preuves. L'accusation ne retint que Frémont; il passa aux assises le 31 août 1825. Mme Courier, introduite en grand deuil, d'une voix douce, dit les soupçons qui lui faisaient désigner ce serviteur qui s'enivrait. Frémont riposta que Madame avait des fréquentations et qu'il la surveillait, et que, même un jour, il la vit dans la cour près de Pierre Dubois: elle était à demi vêtue.

Le procureur du roi faillit abandonner à peu près l'accusation, dans l'impossibilité où il était de déceler les causes de l'assassinat. « Il y a là, dit-il, un mystère étalé et insondable. »

Le jury acquitta Frémont. Quatre ans plus tard, une pastoure, qui avait failli tomber de cheval à l'endroit où le pamphlétaire avait été tué: « Votre sacré bête, dit-elle à son maître, a eu peur presque autant que moi, le jour où j'ai vu tuer défunt M. Courier. »

Ce propos donna l'éveil. La fille, depuis quatre ans silencieuse, la langue déliée, maintenant parle. Cachée dans l'herbe, avec un garçon du pays — ils avaient leur raison pour se dissimuler de la sorte — elle avait assisté au crime.

La pastoure conta: « J'ai vu assassiner Courier par Frémont et feu Sympthorien Dubois. Feu Flavien a pris défunt Courier par la jambe, Frémont lui a campé un coup de fusil et l'a tué. Alors défunt Flavien a tué M. Courier et Frémont l'a foulé. »

Quand Frémont, acquitté, et qui ne pouvait plus qu'être témoin, déposa, au second procès, il donna l'impression d'un vieillard. Il avoua: c'était lui qui avait tué, après un complot dans la domesticité, un complot obscur, inexplicable.

La vérité filtrait goutte à goutte. Elle était effrayante. On démentait le plus étonnant des drames domestiques et le plus impossible à soupçonner. Frémont maintenant disait tout, lui qui avait tout vu, lui qui avait surpris la hautaine dame en tête à tête avec son valet, se livrant à ce lourdard sans amour, dans le dessein d'avoir en lui l'exécuteur de ses haines.

Le procureur du roi fut sobre à l'endroit de Mme Courier. Il se borna à constater qu'il n'existait pas entre cette femme et son mari l'intimité qui avait signalé les commencements de leur mariage.

Il s'en tint là, après s'être écrié: « Puissent les enfants de Courier, en apprenant la triste destinée de leur père, ne pas être condamnés à l'insupportable douleur de ne pouvoir, en la présence de leur mère, le pleurer! »

Une seconde fois, ce fut l'acquiescement des prévenus, ils n'étaient que les complices de l'assassin principal hors d'atteinte de toute justice.

Pierre Dubois — ce Ruy Blas rustique — bénéficia de la minorité de faveur. Frémont fut condamné à 40,000 fr. de dommages-intérêts, le 17 juin; le lendemain 18, il mourut. On parla d'empoisonnement et l'on ouvrit le cadavre; mais nul trace de poison n'y fut relevé.

Dans le pays, depuis, il a été fait une enquête minutieuse, qui a dissipé les dernières obscurités de ce drame... Il est difficile, désormais, d'assigner à la mort de Paul-Louis une cause étrangère à la vérité que l'on sait enfin. Si nous rappelons ces souvenirs, c'est pour répondre à ceux qui ont pu s'étonner que, dans l'émoi du premier moment, la mort de M. Syveton ait fait supposer ses adversaires coupables d'une action criminelle. La mort de Paul-Louis a éveillé les mêmes soupçons chez ses amis: « Les cogots l'ont tué! » Ils criaient déjà vengeance quand le vrai drame se déroula, si insoupçonnable dans toute l'horreur de sa vérité.

Saurons-nous jamais ce qui se cache derrière la mort de Syveton?

René RAPPEL.

NOTES POLITIQUES

LE MARTYRE DES PALMES

Les agences nous annoncent une nouvelle véritablement stupéfiante: « Le mouvement des palmes académiques de fin d'année est à peu près terminé; il sera signé par M. Chaumié le 28 décembre et paraîtra le lendemain à l'Officiel. » C'est la première fois, de mémoire de palmé, qu'un « mouvement » paraît à cette époque de l'année. La tradition voulait que la « promotion de janvier » fût ainsi appelée, parce qu'elle paraissait vers la fin de mars. Il en résultait que le supplice des gens appelés à cuisiner l'adite promotion se trouvait prolongé trois mois de plus. C'est vraisemblablement pour s'y soustraire le plus vite possible que M. d'Ardenne, chef adjoint du cabinet de M. Chaumié, et ses collaborateurs font force de rames, afin d'en avoir terminé au moment de la grève des cuisiniers et de pouvoir passer les fêtes à l'abri des sollicitudes.

On ne se doute généralement pas dans le public des assauts que doivent supporter les fonctionnaires de la rue de Grenelle, pendant les semaines qui sont consacrées à la confection de la fameuse liste violette. Il y a d'abord les députés, les sénateurs, les collègues des autres ministères, qui ont chacun leur lot de candidats à vous recommander; puis les amis personnels et les amis de vos amis, qui, — le proverbe l'affirme — sont les vôtres. C'est étonnant ce que l'on se découvre d'amis dans des occasions semblables! Et il y a la race plus redoutable encore des mères, des sœurs, des femmes, des cousines et des amies des candidats. Il y a enfin les candidats eux-mêmes qui, en dépit des portes fermées et des consignes les plus sévères, réussissent à se glisser dans les bureaux et refusent de se retirer avant d'avoir plaidé longuement et chaleureusement leur cause.

Ces candidats sont vraiment parfois pittoresques et les dispensateurs de ruban violet ne demanderaient pas mieux que d'en rire, s'ils étaient moins occupés. Il y a des huissiers qui ont eu des complaisances pour tel député ministériel ou tel journaliste influent, des chanteuses de café-concert qui ont eu des bontés pour des hommes politiques en vue; il y a même des bonnes à tout faire, remarquées par de hauts fonctionnaires, — demandez plutôt à M. Edgar Combes!

J'ai connu un brave photographe, d'allures illettré, qui, gagné par la contagion, voulait, lui aussi, orner sa boutonnière d'un ruban violet — comme son confrère. Il avait rédigé une demande qu'une douzaine et demie de membres de la Chambre et du Sénat n'avaient pas craint d'appostiller.

Et il allait tous les jours aux nouvelles. Longtemps, on l'éconduisit avec des promesses vagues. Et son espoir persistait. Un jour pourtant, je le vis complètement navré.

« J'arrive au ministère, me dit-il, Le chef de cabinet m'a très bien reçu. Il trouve que j'ai tous les droits au titre d'officier d'académie! Malheureusement il n'y a pas moyen cette année; j'ai fait trois fautes d'orthographe dans ma demande. Ce sera pour la prochaine fois. »

« D'ici là, vous aurez le temps d'apprendre l'orthographe. »

« Oh! non — répliquait-il modestement — mais je ferai écrire ma demande par quelqu'un! — L. M. »

INFORMATIONS

ENTRE JOURNALISTES BLOCARDS

Paris, 28 décembre.

La 9^e chambre a enfin rendu son jugement dans le procès intenté par Mme Durand à MM. Charbonnel, Lhermitte et Simon, pour articles diffamatoires parus dans la *Raison*.

Les débats, qui ont été fort longs, ont abouti à une condamnation à 50 francs d'amende et 400 francs de dommages-intérêts.

LE TUNNEL DU SIMPLON

Paris, 28 décembre.

M. Couyba, député de la Haute-Saône, vient de déposer une demande d'interpellation au ministre des travaux publics sur les mesures qu'il a prises ou compte prendre pour assurer la communication directe des ports de la mer du Nord et des régions du nord et de l'est de la France avec le tunnel international du Simplon.

On sait que M. Charles Dumont, député du Jura, doit également questionner le ministre à ce sujet.

Une dépêche de Milan annonce qu'on a repris du côté italien les travaux de percement du Simplon. La perforation ne dépasse pas trois mètres par jour. Il manque encore 471 mètres pour rejoindre l'ouverture du côté de la Suisse.

LES GRÈVES AGRICOLES

Carcaïssonne, 28 décembre.

La situation s'aggrave à Pouzol, où les grévistes commencent de nombreux désordres.

Les propriétaires restent enfermés dans leurs domiciles. Un renfort de trente gendarmes a été envoyé, ce qui porte à soixante-dix le nombre des agents de la force publique présents sur les lieux. Les grévistes ont promené un placard portant: « Du travail ou la mort! »

Le Régime de la Délétion

Une Circulaire de M. Berteaux. — Le général André au ministère de la guerre.

Paris, 28 décembre.

Pour succéder aux fiches du maire tramontain du Mans, les journaux publient aujourd'hui les fiches émanant du maire de la Roche-sur-Yon, le F. Guillemet, qui dénonce les officiers « calotins ».

M. Berteaux, ministre de la guerre, vient d'adresser une circulaire aux commandants de corps d'armée les invitant à proscrire désormais toutes les manifestations, tous les incidents ou ordres du jour auxquels les fiches de délation ont donné lieu dans certains régiments et certaines garnisons. « Tous ces actes étant de nature à porter atteinte à la discipline » et l'armée ne devant pas « se laisser distraire par le bruit du dehors ».

M. Marcel Hutin raconte, dans l'*Echo de Paris*, que le général André est allé hier, vers deux heures, rendre visite à M. Berteaux, au ministère de la guerre. Et quel était donc le motif de cette visite? Voici ce qu'écrivit M. Hutin:

Mystère et discrétion! Tout ce que je puis dire, c'est que M. Berteaux a fait venir d'urgence à son cabinet son prédécesseur. Il a envoyé son auto, rue Erlanger, à Antully, où habite depuis « qu'il a été démissionné », l'ancien ministre de la guerre, et l'officier chargé de lui faire une communication de la part de M. Berteaux avait mission de l'amener immédiatement rue Saint-Dominique.

Le général, en civil, pardessus noir, chapeau melon, portait sous le bras un gravissant l'esca-

lier du Perron donnant accès à l'antichambre ministérielle, une très lourde serviette bourrée de documents. L'entretien entre le ministre et son prédécesseur a été excessivement long. A-t-il été question de l'affaire Syveton? C'est probable, mais je crois plutôt que le général André a été invité par son successeur à restituer certaines pièces très importantes se rapportant aux fameuses fiches de la délation et que le général André avait en la direction et la garde de ces documents, quittant le ministère, il les avait emportées dans le déménagement.

En quel consistaient ces pièces? Quel est leur contenu? leur valeur? Soyez certain que les documents en question ont de l'importance, car la conversation, j'allais dire la discussion, entre MM. Berteaux et André s'est prolongée très avant dans la soirée. Et en sortant du ministère la serviette de l'ancien ministre avait considérablement diminué d'épaisseur. C'est tout ce que je sais. Adressez-vous au général André, ministre, peut-être serez-vous mieux renseigné. Encore une fois, mystère et discrétion.

Les Légionnaires délateurs. — La Requête du général Février

Paris, 28 décembre.

Voici le texte de la requête adressée au grand chancelier par des membres civils et militaires de l'ordre national de la Légion d'honneur.

A Monsieur le grand-chancelier de l'ordre national de la Légion d'honneur.

Monsieur le grand chancelier,

Les sous-signés, membres de l'ordre national de la Légion d'honneur, prennent la liberté de vous adresser nos vives et sincères félicitations pour les succès que vous avez obtenus dans vos démarches relatives à la délation.

Les faits de délation qui agitent si profondément le pays ne sauraient laisser indifférents les légionnaires. Plusieurs de leurs collègues ont écrit des lettres à ce sujet.

Les sous-signés n'entendent nullement se préoccuper ici du côté politique de ces faits. C'est en dehors de tout esprit de parti qu'ils s'adressent à vous, monsieur le grand-chancelier, pour vous adresser nos vives félicitations, car il se dégage des publications qui ont déjà vu le jour une question de haute moralité, qui ne peut rester plus longtemps sans solution.

Un journal notoirement ministériel, par conséquent non suspect, a pris la peine de publier un regard des fiches livrées à la presse des renseignements qui nous donnent certains et authentiques, il en résulterait que les fiches dites « de délation » seraient qu'un tissu de diffamations, de calomnies, de mensonges. Dans sa conclusion, ce journal s'exprime ainsi: « Tout le monde a pu juger de la fausseté, de l'infamie des fiches au sujet desquelles s'est poursuivie notre enquête et tout le monde peut ainsi apprécier ce que valent les autres, celles qui ont déjà paru et qui vont paraître demain, combien elles sont fausses et vaines et infâmes. Sur la valeur de tous ces papiers inébranlables, il ne peut plus y avoir de doute; sur leur degré d'authenticité, il ne peut plus y avoir de contestation. »

En présence de ces affirmations, considérant que les autres des dites fiches et ceux qui en ont fait usage sans les contrôler, auraient alors commis ou laissé commettre des actes de diffamation, de calomnie et de mensonge, ainsi que les légionnaires et d'ailleurs, nous demandons que les auteurs des dites fiches, considérant que les noms de légionnaires figurent parmi ceux des personnes ainsi incriminées, qui est, dès lors, nécessaire, en ce qui concerne ces légionnaires et d'ailleurs, nous demandons que la lumière la plus complète soit faite sur le bien fondé des assertions dudit journal, et que les dites assertions soient reconnues exactes, il est indispensable que des décisions soient prises contre les coupables; qu'en cas contraire, ils doivent être lavés de l'infamie portée à leur honneur; qu'une sanction s'impose, la responsabilité de l'ordre national de la Légion d'honneur étant en jeu.

En conséquence, les sous-signés vous demandent, Monsieur le grand-chancelier, de vouloir bien porter la question devant le conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur, qui interviendront pour tous les légionnaires incriminés ou qui pourraient l'être encore. La France et le monde entier ont besoin de savoir qu'il n'y a, dans la Légion d'honneur, ni diffamateurs, ni calomniateurs, ni menteurs et que, si, par malheur, il y en a eu, il n'y en aura plus désormais.

Constatant dans la haute sollicitude avec laquelle vous savez sauvegarder la bonne renommée de notre ordre national, les sous-signés ont l'honneur de vous adresser, Monsieur le grand-chancelier, le respectueux hommage de leurs plus dévoués sentiments.

Parmi les signatures, nous relevons celles des généraux Février, Brincourt, de Kerhué, Déloye, Baillet, Charreyron, Logerot; des amiraux Gervais, Leblond, Thomas, Gaudet, Latouche, de MM. Ernest Hébert, Edmond Roussé, Georges Picot, Paul Leroy-Beaulieu, Cornil, Roty, Boutmy, membres de l'Institut; Pouillet, ancien bâtonnier; Léon Colin, Moisan, René Millet.

D'autre part, le général Février, dans une lettre qu'il adresse au *Temps*, rectifie l'information donnée par certains journaux et suivant laquelle il aurait adressé un appel à ses camarades et serait l'instigateur de la requête adressée au grand chancelier. Il n'en est rien. Il s'est contenté de donner son adhésion à la demande, qui lui a été faite par un légionnaire civil.

LA COUPE GORDON-BENNETT

Paris, 28 décembre.

Les principaux constructeurs d'automobiles se sont réunis hier soir à cinq heures. Ils ont discuté la question concernant les risques couverts par l'industrie française dans la coupe Gordon-Bennett, qui permet à chaque pays de mettre en ligne trois voitures seulement.

Après discussion de nouveaux projets, les constructeurs ont émis les vœux suivants: 1^o le général en France une grande épreuve internationale d'automobiles; 2^o on en demanderait l'autorisation au gouvernement; 3^o on ferait disputer la coupe Gordon-Bennett au cours de cette épreuve.

LE CABINET AUTRICHIEN

Vienne, 28 décembre.

D'après des déclarations émanant de milieux bien informés, il se peut que le docteur von Koberger, président du conseil des ministres autrichien, donne sa démission à l'empereur, lorsque celui-ci reviendra demain de Wallsee.

On dit que le docteur von Koberger consent à démissionner le docteur de Wittke, actuellement ministre des voies ferrées, comme chef d'un cabinet provisoire qui plénifierait sur place en attendant la constitution d'un ministère définitif. C'est cependant uniquement la décision, tant sous ce rapport qu'en ce qui concerne la démission du docteur von Koberger.

LA MORT DE SYVETON

Une interview de M. Maurice Barrès. — Le voyage de MM. Jules Lemaitre et Dausset à Anvers. — Une communication de M. Dausset. — Une confrontation nécessaire. — Les accusateurs de M. Syveton. — L'affaire à l'instruction. — Un conflit judiciaire entre MM. Boucard et Bulot. — La plainte de M. Syveton père.

Paris, 28 décembre.

M. Jean de Mitty est allé interviewer M. Maurice Barrès sur les affaires Syveton. M. Maurice Barrès a répondu en ces termes à notre confrère:

J'ai donné ma démission de la Patrie française en septembre 1901. La Patrie française a été un groupement d'honnêtes gens. Qu'on aime ou non leur politique, qu'on leur accorde ou qu'on leur conteste l'esprit politique, l'absolue honnêteté de ces braves gens saute aux yeux.

Vous n'attendez pas que je vous raconte les affaires d'argent. Syveton venait de fois à autre en causer avec moi. Il me disait ce qu'il voulait. Mais je sais, je sais, vous dis-je, ce qui s'appelle savoir, que des donateurs patriotes lui remettaient de l'argent, à lui personnellement, pour qu'il en usât au mieux. Sans doute, il pouvait en causer avec Jules Lemaitre, mais simplement par déférence. Il faut d'ailleurs bien se rendre compte que ce simple soldat était en fait devenu un chef.

La situation des premiers temps, peu à peu, avait changé. Syveton en était arrivé au point que son rôle politique, qu'on lui demandait des comptes. C'est une imagination pitoyable de supposer qu'il en aurait rendu à sa femme. Oui, il y a beaucoup d'hommes politiques qui ne racontent pas les affaires d'argent de leur parti à leur femme.

Tenez, je vous dirais volontiers que c'est un ragot de concubine, tout ce scandale, s'il n'y avait précédemment dans cette maison du mystère un seul homme jusqu'ici raisonnable: le concubine!

Le moment n'est pas venu d'apporter mes lumières, a repris M. Barrès. Le gouvernement donne ses poisons au compte-gouttes. Le fond du verre, le fond de la tasse à café, on l'aura pour l'élection, pour le 3 janvier. Je ne suis pas un journaliste qui dispose d'une feuille et qui peut donner le jour à son article et décaler chaque étape du drame. Je me réserve. Je crois connaître le caractère violent, forcené, douloureux même de Mme Syveton.

Le magnifique partisan si fier, si secret et qui d'année en année se transformait, qu'était Gabriel Syveton, je l'ai vu souvent avec la jeune fille qu'était alors Mme Ménard et j'ai toujours, comme tout leur entourage, admiré la bonté d'excellent aïeul, les égards paternels, la sollicitude irréprochable et charmante qu'il déployait autour d'elle.

Sur la formation de M. Syveton, M. Maurice Barrès donne ce détail curieux et qui éclaircit peut-être d'un jour nouveau la physiologie de l'ancien député de Paris. « Il était élève de Burdeau, qui a eu tant d'influence sur notre génération. Oui, Syveton, Léon Daudet et moi, nous sommes des élèves de Burdeau. »

C'est Burdeau d'ailleurs qui rapprocha M. Syveton de M. Maurice Barrès. Lorsque parturent les *Déracinés*, M. Syveton écrivit sur ce beau livre un article dans la *Revue bleue* et il vint un jour à Neuilly parler à M. Barrès, qui ne le connaissait pas, de ce Bouffier dont il avait suivi les leçons autrichiennes.

Syveton, continue M. Barrès, était une figure caractéristique et mal connue du public. Lemaitre a très joliment marqué cela dans son discours funéraire. On ne l'avait vu que dans l'attaque ou dans la lutte. Il y avait l'homme, son rêve, sa conception de la vie.

Cette mort à la veille du procès, ce coup de stylet qui va chercher à travers la mort les vivants de la Patrie française! C'est surprenant, c'est saisissant et c'était d'ailleurs à prévoir. Tout homme sage le disait, dès qu'il a été question des fiches: « L'opération est des plus intéressantes, mais après des opérations de cette espèce, on est toujours arrêté un soir dans les Champs-Élysées. »

Si Syveton n'avait pas giflé le général André, il ferait à cette heure, comme vous et moi, de la philosophie!

Il est affreux, dit encore M. Maurice Barrès, que les pouvoirs remis au gouvernement pour maintenir l'ordre dans la société servent à l'ordre du désordre, à l'exagérer, à la maintenir et à le diffuser. C'est la police qui s'est mise au service d'une haine privée, qui a conseillé et dirigé cette haine et c'est la justice qui aujourd'hui encore aggrave la liquidation, pour le bénéfice d'un parti politique.

C'est Henri qu'un mystérieux homme de lettres, Henri de Latouche, un romantique qui jadis chargé en mission secrète de mettre au jour, de corser l'affaire Fualdès, où il y avait aussi de la politique et la jeune Mme Manion, une hystérique, pour occuper l'opinion publique.

Ah! la vie! c'est ignoble et cruel! Autrefois, on disait: « Il ne faut pas la montrer telle qu'elle est aux petites filles dont on coupe le pain en tartines. » Les jeunes filles d'aujourd'hui, avec leurs figures de vierges, se chargent de nous la faire voir et de nous l'inventer, à vie!

MM. Lemaitre et Dausset à Anvers

Paris, 28 décembre.

MM. Jules Lemaitre et Dausset sont allés hier à Anvers. Une dépêche de Bruxelles annonce que l'ancien et le nouveau président de la Patrie française sont arrivés hier matin à Anvers. Ils se sont rendus, en compagnie de M. Patrice Suys, agent de change en cette ville, porteur de la clef du coffre-fort où se trouvaient les valeurs déposées par M. Syveton, à la Banque d'Anvers.

directement rendus à Bruxelles. De là nous avons été à Anvers aujourd'hui. Nous revenons d'Anvers.

— Qu'y avez-vous fait? — On le saura bientôt... — Ce sera par retentissant, a fait M. Dausset, mais on en parlera... — Et on dira encore des mensonges, a ajouté M. Lemaitre. Si le juge d'instruction me demande, et si je ne crois pas qu'il le fasse, ce que je suis allé faire en Belgique, je le lui dirai, mais pas à d'autres... — Enfin, on ne connaîtra donc jamais la vérité sur cette triste affaire? — Je le crains, a répliqué M. Jules Lemaitre. — Mme Syveton la connaît, et elle est seule!... — Elle et sa bonne, a rectifié M. Lemaitre.

Il n'a pas continué, ajoute le rédacteur du *Petit Parisien*. Nous avons alors parlé des expériences d'hier, des constatations, des mille et d'un détails de ce drame passionnant: — Les expériences ont été bien tardives, a remarqué l'ancien président de la Patrie française. Je doute qu'elles soient très concluantes. Elles eussent gagné à être faites plus tôt... — L'idée de M. Jules Lemaitre est évidemment arrêtée. Il ne l'exprime pas, mais elle se dégage de sa conversation. De même en ce qui concerne M. Dausset. Leur opinion à tous les deux est la même.

Nous approchons de Paris. Sous le bras, M. Dausset tenait une serviette d'avocat: — Des papiers? lui ai-je demandé. — Non! — Il l'a ouverte. La serviette ne contenait — au retour en France — que deux boîtes de cigarets.

Vous voyez, a fait en souriant le nouveau président de la Patrie française, rien dans les poches!...

Paris, 28 décembre.

M. Louis Dausset fait aux journaux la communication suivante: « M. Jules Lemaitre en sa qualité de président de la Patrie française, s'est rendu à Bruxelles et à Anvers, accompagné par M. Louis Dausset. »

« Il est allé hier matin à la Banque d'Anvers où se trouve un coffre-fort qui appartenait à M. Syveton et dont la location est au nom de M. F. Suys, agent de change. « M. Jules Lemaitre en avait la clef et le mot. »

« Par devant M^e Gheffeyn, notaire à Anvers, et en présence de M. Louis Dausset, de MM. Suys frères et de deux témoins, il a été procédé à l'ouverture du coffre-fort, qui avait été scellé après la mort du député de Paris. »

« M. Jules Lemaitre, en sa qualité de président de la Patrie française, a fait un inventaire des dossiers contenus dans le coffre, où le tout a été ensuite remis. »

« Un procès-verbal notarié, rédigé séance tenante, a constaté cette opération. »

« Un employé de la Banque a aussitôt dé

LA VIE LYONNAISE

GRAND-THEATRE

« L'ETRANGER » Action musicale en deux actes, paroles et musique de Vincent d'Indy

M. Vincent d'Indy, bien qu'ayant dépassé la cinquantaine, n'a écrit jusqu'à ce jour que trois œuvres théâtrales : Attendez-moi sous l'orme (1882), Fervaal (1895) et l'Étranger, dont la première représentation eut lieu en janvier 1903 au théâtre de la Monnaie, à Bruxelles; M. d'Indy, subissant le sort de la généralité des compositeurs français, ne put forcer les portes de l'Opéra de Paris, temps consacré à la routine, avant d'avoir été reconnu un maître par les autres nations.

C'est en effet dans la Vie Lyonnaise une tradition que l'on consacre précieusement à l'attention que le public belge ou allemand ait consacré le talent d'un de nos compatriotes pour lui accorder l'honneur d'être joué dans son propre pays.

M. Vincent d'Indy ne sera donc pas accusé de gaspiller ses inspirations; artiste soucieux de sa dignité, il ne présente pas une œuvre s'il n'en est pas lui-même absolument satisfait. Je pourrais citer plusieurs musiciens, et non des moins connus, qui, malheureusement pour leur propre réputation, n'ont pas la même conscience artistique.

L'Étranger est divisé en deux actes : Dans un village de pêcheurs, près de la mer immense, tantôt calme, tantôt déchaîné par la tempête, est venu se fixer un homme à l'air noble et triste. Où vient-il ? Pourquoi ?

Le pêcheur répondit à peine au salut de l'Inconnu; des ouvrières arrivant en chantant une ronde populaire. L'entrée de Vita est saluée par un thème nouveau de la Jeunesse.

Les enfants à la vue de l'Étranger témoignent de la crainte et orientent l'œil vers la mer. Un vieillard n'a rien pris à la pêche, l'Étranger lui offre ses poissons que le vieillard finit par accepter; on retrouve alors à l'orchestre le motif du Malheur puis celui de la Bonté.

Pendant que l'Étranger raccommode ses filets, Vita cause avec lui; une phrase délicieuse des violons dit la Contance de la jeune fille; le thème de l'Amour et un autre très pittoresque de la Fête sont heureusement dessinés; un motif, confié aux flûtes et aux bassons, exprime la Sympathie qui entraîne Vita vers l'Inconnu.

On entend au loin la voix du brigadier qui arrive en scène avec le pêcheur surpris en flagrant délit de contrebande; l'orchestre exprime la Viguerie et la Force du douanier qui s'avance vers sa fiancée; le thème de la Galanterie accompagne celui de la Fête.

Le malheureux pêcheur supplie André de le laisser fuir; l'Étranger, dont la Beauté nous est rappelée par son leitmotiv, intercède en sa faveur; peine perdue, le brigadier reste inflexible et le hautbois dépeint la tristesse de Vita constatant la dureté de son fiancé.

Des résolutions de la plus haute importance ont été prises pour donner certaines satisfactions à l'opinion et pousser en même temps la guerre avec la plus grande activité. Il est difficile cependant de satisfaire aux demandes de Kouropatkine.

Le Transsibérien a transporté, depuis le début de la guerre, 537.000 hommes, 10.800 officiers, 118.000 chevaux, 15 millions de pouds (le poud est de 16 889 grammes) de marchandises. Il transporte actuellement 212.000 pouds de marchandises chaque jour.

Kouropatkine réclame une augmentation de 50 0/0. Il faudrait pour cela changer le matériel, avoir des wagons plus grands et moins lourds. Un wagon transportant actuellement dix tonnes en pèse sept. Donc le Transsibérien se pose encore une fois dans des circonstances graves, puisque le généralissime déclare ne pas pouvoir obtenir sans renforts la victoire absolue nécessaire au prestige de la Russie à l'extérieur et à sa tranquillité à l'intérieur. Comment sera-t-il résolu ?

La Situation au Japon Londres, 28 décembre. Le correspondant du Daily Express à Kobé dit, dans une lettre qu'il adresse à son journal, à la date du 23 novembre : « Le Japon ressent très gravement les atteintes de la guerre. Parmi les nouveaux projets d'impôts, celui qui est envisagé avec le plus d'insistance est l'imposition d'un droit de 15 0/0 sur le riz; la main-d'œuvre dans les fermes a fait beaucoup plus défaut qu'on ne le prévoyait, en raison du grand nombre de réservistes qui ont été appelés sous les drapeaux, et, en outre, des quantités considérables de riz sont nécessaires pour nourrir l'armée.

C'est pourquoi, nonobstant une moisson abondante, le prix du riz augmente et deviendra encore beaucoup plus élevé, lorsque le riz importé sera frappé de droits d'entrée.

La Presse nipponne discute maintenant avec quelque liberté la question de savoir ce que gagnera le Japon si son sort victorieux de la guerre, dans un article traitant de l'attitude de la Grande-Bretagne et de l'Amérique, le Judo Seicho dit : « Quand nous leur aurons ouvert la Mandchourie au prix de notre sang et en nous faisant dans notre trésor, nous devons « regarder les bras croisés, tandis que les Anglais et les Américains, pendant la guerre, sont restés des spectateurs tranquilles de la lutte et desquels nous avons obtenu la faveur d'emprunt à un intérêt « élevé, recueilleront le profit de nos travaux ».

La Chine et la Russie Pékin, 28 décembre. La légation de Russie a présenté avant-hier soir au Wai-wou-Pou une demande tendant à la restitution des munitions saisies il y a trois jours, à Feng-Tai, par les autorités chinoises. La légation déclare que ces munitions étaient destinées à la garde de la légation russe.

Le Wai-wou-Pou déclare que la Chine se montrera très ferme dans cette question, à cause des tentatives fréquentes de faire passer en contrebande par territoire chinois des armes et des munitions. Les munitions confiées ont été consignées entre les mains d'un Européen de Pékin, qui est actuellement à Tien-Tsin pour étudier une proposition soumise au trône et d'après laquelle les élèves de marine seraient envoyés à Shanghai pour y être instruits sous la direction d'un amiral anglais.

La Flotte de Togo au Japon Londres, 28 décembre. On télégraphie de Tokio au Standard : « On croit que l'amiral Togo sera bientôt de retour avec la plus grande partie de la flotte. On se prépare à lui faire une réception des plus enthousiastes. »

LA QUESTION MAROCAINE La Rupture avec la France Londres, 28 décembre. On télégraphie de Tanger au Times : « On a reçu de Fes une lettre provenant de source officielle, disant que les principaux Marocains de Fes, craignant les desseins de la France sur leur pays, ont tenu une réunion à laquelle assistaient les ulémas. La réunion a décidé d'envoyer une députation au sultan et a choisi le cheikh Sid-Jafer-el-Kitani, qui a informé le sultan de rompre ses relations avec la France, que la mission française ne soit pas autorisée à venir, que les missions européennes soient renvoyées, que les vizirs partisans des Européens soient remplacés.

« Sid-Jafer a convaincu le sultan de la promptitude à faire droit à ces demandes et s'est retiré satisfait. La réunion des Marocains avait décidé que, si le sultan tentait de faire arrêter Sid-Jafer, ils feraient un coup d'État. La lettre est partie de Fes jeudi, le jour même où le ministre de France a informé les autorités de Tanger. »

Demandez le Rappel Républicain dans tous les kiosques et chez tous les marchands de journaux.

M. Mougeot répond qu'un projet de loi sur la question est en instance devant le Sénat. Il fera tous ses efforts pour le faire aboutir le plus tôt possible. Les chapitres 22 à 28 sont adoptés. La suite de la discussion est renvoyée à la rentrée.

M. Henri Brisson annonce qu'il a reçu deux demandes d'interpellation de MM. Charles Dumont et Couyba, relatives au tunnel du Simplon.

LA CLOTURE DE LA SESSION M. Combes, président du conseil, monte à la tribune pour donner lecture du décret de clôture. La séance est levée à cinq heures et demie.

Le Sénat

Paris, 28 décembre. M. Barbey, vice-président, préside la séance, qui est ouverte à trois heures et quart.

CREDITS SUPPLEMENTAIRES M. Millières-Lacroix donne lecture d'un rapport sur un crédit supplémentaire de 20.000 fr. pour le personnel des écoles normales primaires d'instituteurs et d'institutrices.

M. Le Provost de Launay : Je tiens à protester contre le fâcheux usage qui consiste à lire devant l'Assemblée, quelques heures avant la clôture de la session, des demandes de crédits supplémentaires qu'on n'a pas le temps d'étudier.

M. Halgan : Il faut savoir ce nous sommes appelés à voter. M. Millières-Lacroix : Il s'agit d'une somme minime. M. Halgan : Vingt mille francs, c'est une somme.

Après quelques observations de M. Millières-Lacroix, le crédit est adopté à l'unanimité de 250 votants. On adopte ensuite un grand nombre de projets locaux inscrits à l'ordre du jour. La discussion relative à la modification du code de commerce est renvoyée à la prochaine session.

On adopte sans débat le projet relatif aux pensions de retraite des officiers maritimes, ainsi que le budget de l'Algérie.

LA DOUZIEME PROVISoire A quatre heures un quart, M. Rouvier dépose sur le bureau du Sénat le projet de douzième provisoire que la Chambre vient de voter.

Après l'adoption d'un certain nombre de crédits et de projets en souffrance, M. Antonin Dubost donne lecture de son rapport sur le projet relatif au douzième provisoire, il exprime l'espoir que ce douzième soit le premier et le dernier de cette année.

M. Delahaye : Vous vitupérez avec une légèreté que vous dédaignez. M. Le Provost de Launay : Le gouvernement aurait mieux fait de demander de suite deux ou trois douzièmes. On va comme tous les ans nous forcer à escamoter la discussion du budget, sous la menace d'un nouveau douzième.

M. Antonin Dubost : Nous n'y a de douzièmes, mieux le contrôle du Parlement peut s'exercer sur le budget tout entier. L'ensemble du projet est adopté par 218 voix contre 3.

LA CLOTURE Le garde des sceaux donne lecture du décret déclarant close la session extraordinaire de 1903. La séance est levée à cinq heures.

LA GUERRE Russo-Japonaise

EN MANDCHOURIE Le Défilé de Tai-Pin-Ling Berlin, 28 décembre. Le correspondant à Moukden du Lokalan-zeiter télégraphie : « La possession du défilé de Tai-Pin-Ling, qui commande le cours supérieur du Houn Ho, a une importance stratégique considérable. Après avoir été obligés de se replier de cette position devant des forces supérieures, les Russes revenus en nombre l'ont repris, arrêtant ainsi les opérations des soldats de Kouroki contre le flanc gauche et contre les derrières des troupes russes. On peut s'attendre à des combats importants sur ce point. »

Le Lieutenant Gripenberg et le Colonel Togo Saint-Petersbourg, 28 décembre. Le fils du général Gripenberg, lieutenant d'artillerie, grièvement blessé au cours des batailles sous Liao-Yang, est arrivé aujourd'hui à Moscou, avec une jambe amputée.

Le colonel japonais Togo, prisonnier de guerre, a traversé Moscou à destination du village de Medved. Le colonel Togo est l'ancien attaché militaire du Japon en Corée.

La Question du Transsibérien Saint-Petersbourg, 28 décembre. Dans une longue dépêche au czar, le général Kouropatkine demande qu'on lui envoie le plus d'hommes possible. Il demande aussi que le capacité du Transsibérien soit portée de douze à dix-huit paires de trains quotidiens.

Nous avons perdu dix séances consacrées à l'impôt sur le revenu. Nous en avons perdu d'autres à la discussion de la loi sur les fraudes. M. Dejeante : Il dit ça sous rire encore, celui-là.

M. Georges Berry : M. Rouvier a plaqué les circonstances atténuantes en faveur du président du conseil. Je crois que ma part que le président du conseil a voulu les douzièmes provisoires afin que le budget se poursuivît après le jour, il évite des discussions dangereuses pour la vie du cabinet. (Exclamations ironiques à l'extrême gauche.)

C'est ainsi, par exemple, qu'il a tout fait pour retarder la discussion des interpellations, dont l'écoulement n'a pu au bon fonctionnement du ministère. Il faut qu'on sache de quel côté sont véritablement les responsabilités. Vous n'aurez pas votre budget avant Pâques.

M. Pasteur : On a la Trinité ! (Rires à gauche.) M. Georges Berry : Vous avez promis les retraites ouvrières. Vous savez bien que vous ne pouvez pas les donner. Il faut parler sérieusement. (Exclamations ironiques à droite.)

M. Vazeille : Je ne voterai pas le douzième provisoire. Je me serais contenté de ce simple refus, si je n'avais quelques questions à poser au gouvernement. Chaque fois que vous avez eu à voter des douzièmes provisoires, vous avez eu contre vous la réprobation unanime. Le douzième provisoire est une cause de stérilité parlementaire. Le gouvernement a tout fait pour nous y acculer.

Dans son discours d'Auxerre, le président du conseil a dit que nous devions voter avant le 1er janvier le budget, la loi de l'impôt sur le revenu, le vaste programme dont nous avons simplement vu le programme. (Applaudissements au centre et à droite.)

M. Violette : Vous avez tous les jours déposé une nouvelle interpellation. M. Vazeille : Nous n'avons discuté les interpellations que le vendredi. C'est un moyen vraiment trop commode pour un gouvernement de rejeter sur l'opposition l'insuccès de notre œuvre parlementaire. M. le président du conseil en est le seul responsable.

C'est lui qui a demandé à la Chambre de mettre sur le chantier l'impôt sur le revenu. Il en a été blâmé implicitement par son ministre des finances. Et maintenant, pourquoi le gouvernement n'a-t-il déposé qu'un douzième provisoire ? Nous ne pouvons pas voter le budget avant fin janvier.

Il faudra au moins un second douzième. Nous n'irons pas le budget avant fin avril. Il n'y a, de plus, de pires sordides que ceux qui ne veulent pas entendre. Chacun prendra sa responsabilité. La méthode que le gouvernement nous a imposée nous conduit à une vaste faillite du parti républicain. (Applaudissements au centre.)

M. Vazeille est vivement pris à partie par les socialistes. Il ne se laisse d'ailleurs pas intimider. M. Ribot : J'avais une question à poser au ministre des affaires étrangères au sujet du Maroc. Il n'est pas présent.

Nous avons reçu, depuis quelques jours, des nouvelles peu rassurantes de Tanger. Je ne puis pas croire que ces nouvelles soient exactes. Il me paraît en effet impossible que le gouvernement ne donne pas à notre ministre l'ordre d'aller sur l'heure à Fes.

Je me réserve de provoquer un débat à la rentrée, après entente préalable avec le ministre des affaires étrangères. (Très bien sur tous les bancs.) La discussion générale est close. Avant de passer à la discussion des articles de chaque budget, M. Paul Doumer, président de la commission du budget, tient à dégager la responsabilité de la commission.

Pour le département de la marine, notamment, la commission n'a aucune indication pour dresser le douzième. On s'est contenté de lui envoyer un total divisé par 12. Le crédit global du mois de janvier s'élève à 561.960.202 francs. Les départements budgétaires sont parcourus sans incident. L'ensemble est adopté par 363 voix contre 85.

Le projet de douzième va au Sénat. LES FICHES DES FONCTIONNAIRES M. Arnal dépose un projet de résolution invitant le gouvernement à communiquer à titre d'essai et comme expérience, la suppression des notes secrètes leurs fiches signalétiques à tous les fonctionnaires.

M. Combes, président du conseil, répond qu'il s'est en effet engagé à supprimer toutes les notes secrètes. Il s'oppose néanmoins à un essai prématuré qui n'aurait rien de définitif, préférant accepter l'article additionnel à la loi de finances déposé sur la question par M. Marcel Sembat.

M. Roch demande dans ces conditions que le projet de résolution de M. Arnal soit renvoyé à la commission du budget. M. Arnal y consent. La Chambre adopte ensuite divers projets portant régularisation de crédits sur plusieurs ministères.

On adopte enfin, à l'unanimité de 511 votants, une proposition de M. Basy tendant à ouvrir au ministère de l'Intérieur, sur l'exercice 1904, un crédit extraordinaire de 25.000 francs, ayant pour objet de venir en aide aux ouvriers verriers d'Heulin-Létard (Pas-de-Calais), victimes d'un chômage forcé.

LE BUDGET DE 1905 BUDGET DE L'AGRICULTURE

On reprend, à quatre heures et demie, la discussion du budget de l'Agriculture. La Chambre s'était arrêtée jeudi dernier à l'article 22. L'article 22 traite des indemnités pour abattage d'animaux et saisies de viandes provenant d'animaux tuberculeux.

M. Jules Legrand et Savary de Beauregard signaient les dommages, que réparent insuffisamment les indemnités, causés aux cultivateurs par les maladies et la mortalité de leur bétail.

ment né l'accusation infâme portée contre lui. Et c'est sur ces témoignages sans foi ni morale que M. Boucard prétendrait édifier le suicide d'un lutté comme M. Syveton!

Reste l'accusation de vol ou plutôt de détournement de fonds, qui la formule? Les gens volés? Point. C'est la complicité du vol, c'est la veuve du voleur, c'est Mme Syveton. Mais à quel moment? Au moment où, acculée, elle ne sait plus qu'imaginer pour échapper au mandat d'amener qui la menace.

A l'Instruction. — Un Conflit judiciaire

Paris, 28 décembre. On lit dans la Patrie : « On sait que M. Jaurès, dans son journal, conclut formellement à l'assassinat. C'est, nous dit-il, le fait de M. Jaurès, la thèse que soutient en ce moment M. Biulet, procureur général, à l'encontre de son procureur de la République et du juge d'Instruction. »

« En définitive, voici comment se répartissent les opinions. M. Fabre et M. Boucard, qui sont des créateurs de M. Vallé, font tout pour accrédiiter la version du suicide, tandis que le parquet général se rallie de plus en plus à la version de l'assassinat. »

« Tout ce qui peut servir la version du suicide est accueilli avec empressement par M. Fabre et M. Boucard, et tout ce qui démolit cette version systématiquement les deux résistants ou réfractaires. »

« Cette divergence d'opinion a créé dans les rapports de ces trois magistrats une tension telle qu'on se trouve à la veille d'un véritable conflit. »

Chez le Docteur Tholmer

Paris, 28 décembre. Le docteur Tholmer s'étonne des commentaires auxquels a donné lieu l'ordonnance qui aurait permis à M. Ménard de se procurer de la morphine.

« Cette ordonnance, dit-il, a été faite en novembre et de concert avec un autre médecin. L'état de Mme Ménard justifiait absolument cette medication. Il est surprenant de voir une chose aussi naturelle devenir suspecte! »

La Plainte de M. Syveton père

Paris, 28 décembre. M. le docteur Barnay a été entendu cet après-midi par M. Boucard.

Dans les couloirs, il s'est un moment entretenu avec les secrétaires de M. Joseph Ménard, auxquels il faisait connaître les points sur lesquels, représentait M. Syveton père dans la plainte en assassinat, il désirait appeler plus spécialement l'attention du magistrat instructeur.

Au Laboratoire de Toxicologie

Paris, 28 décembre. Les experts continuent aujourd'hui leurs recherches et ils ne pensent pas pouvoir donner leur rapport avant sept ou huit jours.

« Avez le temps qui nous sera nécessaire, a déclaré l'un d'eux, pour nous mettre d'accord, si même nous y arrivons. »

Cet après-midi, ils s'occupent encore spécialement de l'examen des chiens qui ont été sacrifiés et ils ne commenceront l'examen d'une façon complète des viscères de M. Syveton que demain, au plus tôt. Jusqu'à présent, ils n'ont exécuté que des opérations préparatoires qui devront être poussées à fond pour obtenir, si c'est possible, un résultat.

LA CHAMBRE

Paris, 28 décembre. La séance est ouverte à deux heures un quart, sous la présidence de M. Henri Brisson.

La Chambre adopte la proposition de loi adoptée avec modifications par le Sénat, ayant pour objet de supprimer l'autorisation nécessaire aux communes et aux établissements publics pour ester en justice, la proposition de loi adoptée avec modifications par le Sénat, tendant à modifier divers articles de la loi du 9 avril 1898 sur les accidents de travail.

Elle adopte ensuite les propositions de loi : 1° De M. François Fournier et plusieurs de ses collègues tendant à modifier la loi du 8 décembre 1883 relative à l'élection des membres des tribunaux et chambres de commerce; 2° De M. Suchetet et plusieurs de ses collègues, tendant à modifier l'article 10 de la loi du 8 décembre 1883 concernant l'élection des juges consulaires; 3° De MM. Maurice Violette, Bandet (Bare-et-Volez) et Lhopiteau, tendant à organiser le vote par correspondance pour les élections consulaires.

On adopte enfin la proposition de loi de M. Aloy et plusieurs de ses collègues tendant pour objet de rendre applicables pendant une nouvelle durée de deux ans les dispositions de la loi du 5 mars 1902 qui autorise les communes des départements éprouvés par la crise viticole à contracter des emprunts en dehors des formalités d'usage, pour remédier au chômage.

LE DOUZIEME PROVISoire On aborde de suite la discussion du douzième provisoire demandé par le gouvernement pour le mois de janvier.

M. Georges Berry : A qui devons-nous ce mauvais cadeau d'un douzième provisoire? Au seul gouvernement. M. Merlou, rapporteur général, le dit expressément dans son rapport.

FEUILLETON DU « RAPPEL REPUBLICAIN » du 29 décembre — 1 —

LA SARCELLE BLEUE

PAR René BAZIN

— Comment s'appelle-t-elle votre histoire? — L'histoire de la marquise Gisèle.

— En jolis mots, observa Thérèse. Savez-vous, mon parrain, que vous ne m'avez pas encore fait compliment de mon dessin de clavier? Regardez : tout un passé, vieux rose et vieil or sur fond blanc. Est-ce joli? — Ce sera surtout inutile.

— Oh ! inutile ! dit Thérèse, en penchant sa tête blonde sous le rayon de la lampe, pour nouer un brin de soie derrière la bande de drap. Et quand ce serait ? Je fais assez de choses utiles, ici, monsieur mon oncle et parrain, pour avoir le droit de broder le soir un tapis de piano.

— On dirait une robe de cour ! — Eh bien ? — Pour un logis comme les Pépignières, Thérèse !

— Justement, c'est ce qui me plaît, à moi; des dessins qui courent bien, des couleurs, de la soie, de la laine fine, Riez, si vous voulez : cela repose les doigts, les yeux, le cœur. N'est-ce pas, mère ?

En face, de l'autre côté du guéridon, une femme encore jeune, vêtue d'une robe foncée à gilet mauve, leva la tête, en laissant retomber posément ses deux mains qui tenaient une dentelle au crochet. Ses yeux

bruns très calmes, l'ovale plein de ses joues, la bouche mince et un peu longue, la ligne noble des épaules, attestaient en elle une race affinée.

A droite, un petit homme tout blanc et tout nerveux, ridé, l'œil gris, les cheveux foisonnants autour d'une calotte de velours, la barbe divisée en deux pointes, comme une queue d'hirondelle, se redressa à demi dans le fauteuil où il sommeillait.

Elle et lui souraient du même air de ravissement, en regardant Thérèse, et la mère dit : — Oui, ma mignonne. — Ce sera charmant, ajouta le père ; surtout l'oiseau de paradis. Mais il faudra un peu arrondir les ailes.

— Comme ceci, n'est-ce pas ? demanda Thérèse, en dessinant du bout de son petit doigt, une ligne idéale sur la bande brodée. — M. Maldonne ferma les paupières, en signe d'assentiment; elle se versa doucement en arrière, sans cesser de sourire.

— Alors, Thérèse, vous ne m'écoutez pas ? dit Robert. Vous ne voulez pas que je raconte... — Mais si ! mais si ! répondit la jeune fille, en se tenant bien droite sur sa chaîne et saisissant son aiguille. Je vous écoute avec recueillement. Mais, dites-moi d'abord, quel âge elle avait, votre marquise Gisèle ? Seize ans ? Dix-sept ans comme moi ? — Elle était mariée. — Thérèse eut une petite moue qui seyait bien à son visage très jeune. — C'est moins intéressant, fit-elle. — Vous trouvez, reprit Robert. Il y avait si peu de temps qu'elle était mariée, deux ans à peine, et elle aimait son mari. C'était autrefois, Thérèse, quand il existait beaucoup de grandes forêts avec peu de routes à travers. Le marquis fut obligé de partir

pour la guerre, et en partant, il dit à sa femme : « Vous aurez sans doute à repousser les attaques de nos ennemis. Je sais qu'ils ont juré de vous enlever par la force. Mais les murailles sont solides. Je vous laisse de bons hommes d'armes, et j'ai confiance en vous. »

« Au revoir, ma petite Gisèle ! Au revoir ! » répondit la dame, et le seigneur s'éloigna.

Les seigneurs de ce temps-là, interrompit Thérèse, c'était comme les officiers de marine, toujours en route. Mon amie Henriette, qui a épousé un lieutenant de vaisseau...

Elle s'arrêta devant le mouvement d'impatience de Robert. — Je vous rache, murmura-t-elle. Tenez, je ne dirai plus rien, absolument rien. Je vous le promets !

— Vous saurez donc, Thérèse, que le marquis ne s'était pas trompé. Le château fut assiégé. Tout le monde fit son devoir. Mais, avec le temps, la famine arriva. Bientôt, il n'y eut plus qu'un peu de farine de seigle pour la garnison et un peu de froment, dont on faisait chaque jour un pain pour la chaîne. Les bouzès, les montons, les chevaux même avaient été mangés. Un seul vivait encore, le jument de la marquise Gisèle, une haquenée grise, rapide et pommelée comme un nuage. Pour la nourrir, l'écurier, qui savait combien sa maîtresse la chérissait, trompait la surveillance de l'ennemi, et descendait la nuit dans les fossés, cueillant lui-même des herbes, des roseaux, des feuilles d'arbres qu'il rapportait sur ses bras couverts de peau de daim, ou bien il faisait couper les plantes parasites qui poussaient aux fontaines de pierres. Les nouettes, les paritaires, le fumetère à fleur rose, dont le donjon avait une couronne, en temps de paix. Malgré tant de prévenances, la pauvre bête maigrissait à vue d'œil. Sire écurier, disait la marquise, mieux

vaudrait la tuer comme les autres et la partager entre mes hommes d'armes ? Car je sens bien que je n'ai plus avec elle, mon oiseau sur le poing, chasser les hérons et les perdrix de mon seigneur. Lui et moi, plus jamais nous ne sortirons ensemble par la porte qui ouvre sur la forêt. » Mais l'écurier la rassura, et refusait de tuer la haquenée.

Robert, qui levait volontiers les yeux au plafond, lorsqu'il racontait, les abaissa en ce moment vers Thérèse. L'immobilité et le silence de sa filleule l'étonnaient. Il remarqua que la bande de drap était échappée aux mains de la jeune fille. Une des extrémités avait roulé à terre, l'autre n'était maintenue sur les genoux de Thérèse que par trois doigts roses, qui n'avaient plus grande conscience de leur rôle. La jolie tête blonde commençait à fléchir vers l'épaule, et rencontrait déjà le rayon d'or de la lampe.

Robert était susceptible. Mais il y avait une créature au monde qu'il aimait mieux que lui-même. C'était l'enfant qui ne l'écoutait plus. Après une pause, si légère, que ni le père ni la mère, dont la pelote de fil en se déroulant faisait un bruit de souris, ne s'en aperçurent, il reprit, d'une voix plus basse, un peu chantante et berceuse à dessin : — Un jour enfin, triste, l'écurier se présentait devant la châtellenie, et lui annonça qu'il n'y avait plus de vivres, que les plus vaillants de la garnison étaient morts ou blessés, et qu'il fallait se rendre. Alors...

Un petit soupir, le soulèvement léger d'un cœur que le songe habite, avertit Robert au succès de son histoire. La tête de la jeune fille, tout inclinée à gauche, était à moitié dans l'ombre.

— Alors, dit Robert en haussant la voix, il arriva que Thérèse Maldonne s'endormit en écoutant l'histoire de son parrain !

Elle se redressa vivement, et souriante, avant même de pouvoir ouvrir les yeux : — Oh ! pardon, fit-elle. Je crois que je dors ! C'était pourtant bien joli, les paritaires, les mousses, le fumetère du donjon !

Il y a longtemps que nous n'en étions plus là, ma pauvre Thérèse ! — Tu meurs de sommeil, dit madame Maldonne, sur le visage de laquelle, à la moindre alerte, une ombre d'inquiétude maternelle passait. — J'ai peur que tu ne sois fatiguée, tantôt, avec cette tréille...

Thérèse fixa les yeux sur ceux de Robert pour y lire son pardon, qui s'y trouvait, d'ailleurs. — C'est fini, dit-elle en passant la main sur ses paupières. — Non, répondit Robert. Allez recommencer la haque. Les enfants doivent se coucher de bonne heure.

— Et l'histoire de Gisèle, nous la finirons demain, alors ? — Ou jamais, murmura-t-il avec un peu d'ambiguïté. — A propos, reprit Thérèse, sans l'avoir entendu, que faisons-nous demain ? — Comme tous les jours : ce que vous voudrez.

— Non, dit elle gentiment, ce que vous désirez, vous. — En bien, une promenade au bois de Laurette ? Il y a si longtemps que nous n'y sommes allés ! — Je vous prie, Tenez, je mettrai le cha peau à coquelicots que vous aimez. — C'est cela. — Pour vous, parrain, rien que pour vous ! Car il n'y a que des lions, là-bas. Robert sourit un peu tristement. Elle s'était baissée pour ramasser la bande tombée sur le parquet, puis elle s'était redressée, debout, épanouie, retenant de ses deux bras allongés l'étoffe qui barrait sa

jupe. Ses doigts se mêlaient aux lames luisantes de la broderie. — Savez-vous, Thérèse, dit-il, que je jeune rose ne fait pas mal du tout sur le vieux rose ?

— Toujours complimenteur ! répondit la jeune fille. Elle lui tendit la main, embrassa son père, sa mère, en glissant vers la porte avec un bruitement de bottines qui craquaient et de rubans qui volaient, elle disparut.

Tous trois la suivirent des yeux. Elle était toute leur joie. Mais déjà M. et Mme Maldonne étaient retournés vers la lampe, et remuèrent leurs fauteuils en les rapportant l'un de l'autre, comme il arrive, par instinct, dès que l'union s'émeut, et Robert fixait encore la porte par où Thérèse s'en était allée, pendant que celles qui immobile une vision passait, de celles qui troublent le cœur et parlent, un rêveur, et sa pas, à proprement révéler plutôt une nature énergique, douée pour l'action. Il avait tenté l'apparence, le geste, l'allure d'un officier de cavalerie qui commence à sur ses épaules un peu épaissies tête fine et bien brunie, faite pour le casque; les cheveux aux tempes; en le brez arrot, les joues pointues, moustache courte et la barbiche en pointe. L'œil était bien sombre, brillant, intelligent. Le sourire discret et nuancé, légèrement indiquant un goût d'élégance légèrement entraîné par la fortune, et sous un front large, et un galon blanc, et sous un front large, des bottes vernies qui faisaient valoir le pied nerveux d'un marcheur.

(A Suivre)

COURS DE LYON

Table of market prices in Lyon, including various commodities and exchange rates.

COURS DE PARIS

Table of market prices in Paris, including various commodities and exchange rates.

MINES D'OR

Table of gold mine prices and production statistics.

BULLETIN FINANCIER

Financial news and market analysis, including mentions of Lyon and Paris.

Textual information regarding market conditions and news.

Textual information regarding market conditions and news.

Textual information regarding market conditions and news.

INFORMATIONS FINANCIERES

Table of financial information, including company reports and stock market data.

Forces motrices du Rhône

Table of hydroelectric power statistics for the Rhône region.

ON S'ABONNE SANS FRAIS

Subscription information for the newspaper, including contact details.

Large advertisement for 'AUX DEUX PASSAGES' department store, featuring 'GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTES' and 'ACTUELLEMENT'.

PRIMES Pour tout achat un SUPERBE CALENDRIER et notre Petit ALMANACH BIJOU.

Advertisement for 'UNIVERSELS' department store, advertising toys and gifts.

Advertisement for 'A VENDRE' real estate, featuring a property near the Saône.

Advertisement for 'AU TISSEUR SEUL' clothing store, advertising various fabrics and garments.

Advertisement for 'QUINA-LAROCHE' medicinal wine.

Advertisement for 'VERS' medicine for children.

Advertisement for 'LOTTERIE DE VALENCIENNES' with a prize of 150,000 francs.

Advertisement for 'AGRANDISSEMENTS' photography studio.

Advertisement for 'PHOTOGRAPHIES' studio.

Advertisement for 'NEZ OREILLES' (Nose and Ears) clinic.

Advertisement for 'GUETRES' clothing.

Advertisement for 'TUBERCULOSE' treatment.

Advertisement for 'ABONNEMENTS' (subscriptions).

Advertisement for 'MAISON DU ROBINSON' umbrellas.

Advertisement for 'TUEGIBIER & TUE-MOINEAUX' cigars.

Feuilleton 'MAXIMILIEN HELLER' by Henry Cauvain, Part II.

Continuation of the 'MAXIMILIEN HELLER' story.

Continuation of the 'MAXIMILIEN HELLER' story.